



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du commerce international

CIIT • NUMÉRO 027 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1^{er} octobre 2009

Président

M. Lee Richardson

Comité permanent du commerce international

Le jeudi 1^{er} octobre 2009

• (1110)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Jean-Marie David): Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum. Nous pouvons maintenant procéder à l'élection du président. Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet.

[Français]

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le greffier, je propose la candidature de M. Lee Richardson au poste de président.

[Traduction]

Le greffier: M. Silva propose que M. Richardson soit élu président du comité. Y a-t-il d'autres motions?

Monsieur Julian.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NP): J'aimerais appuyer la motion concernant l'élection de Lee Richardson. Il a été un président admirable.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: M. Richardson est dûment élu président du comité.

[Applaudissements]

Le greffier: Avant d'inviter M. Richardson à occuper le fauteuil, si le comité est d'accord, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

M. Ed Holder (London-Ouest, PCC): J'ai le privilège, monsieur le greffier, de proposer la candidature de l'excellent député, John Cannis, à la vice-présidence.

Le greffier: M. Holder propose que M. Cannis soit élu premier vice-président. Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Nous passons maintenant à l'élection du deuxième vice-président. Y a-t-il des motions à cet effet?

Monsieur Julian.

[Français]

M. Peter Julian: J'aimerais proposer la candidature de M. Serge Cardin au poste de deuxième vice-président.

[Traduction]

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

[Français]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Cardin dûment élu.

[Traduction]

Le président (M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Un discours? De grâce, non.

Merci, tout le monde. Nous continuerons avec les mêmes règles et le même ordre des travaux qu'au comité précédent. Nous n'avons pas à tout refaire? Parfait.

Nous n'avons vraiment pas grand-chose au programme d'aujourd'hui. Je voulais simplement parler brièvement du déroulement des séances au cours des prochaines semaines. Mardi, nous recevrons M. Stephenson, le négociateur en chef à l'OMC, et M. Gauthier, le négociateur en chef en matière d'agriculture, qui comparaitront pendant deux heures devant le comité. Je suis sûr que des questions seront alors soulevées sur la gestion de l'offre.

Ensuite, jeudi, nous accueillerons le ministre Day de 11 heures à midi. Nous terminerons probablement la séance en invitant d'autres témoins. C'est un point dont on devra discuter un peu plus en détail, monsieur le greffier. Le Bloc attend la confirmation de quelques témoins, ce qui signifie que nous devons trouver du temps pour les inscrire au programme. Il se peut qu'on soit obligé de réserver une journée supplémentaire durant la semaine suivante pour donner une chance à tout le monde, mais on ne semble pas y voir d'inconvénient.

C'est tout pour l'instant. Bien entendu, nous examinerons la question de la Colombie un peu plus tard, mais nous ne sommes pas encore prêts pour le faire maintenant.

Certaines personnes ont des observations à faire. Monsieur Guimond, on vous écoute.

[Français]

M. Claude Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Je veux simplement apporter une précision concernant un de nos témoins. Ça demeure à confirmer, mais il semble qu'il ne soit pas disponible avant le jeudi 22 octobre. Tous nos témoins sont à Genève cette semaine, à l'OMC.

[Traduction]

Le président: Oui.

Donc, ce ne sera pas possible pour le 20 octobre, peut-être?

[Français]

M. Claude Guimond: Malheureusement ça ne sera pas possible avant le 22.

[Traduction]

Le président: Je ne crois pas qu'il s'agit d'un gros problème, dans un sens ou dans l'autre, si nous pouvons consacrer une journée de plus à ce dossier. La discussion aura lieu durant cette semaine-là de toute façon, et il se peut bien qu'on termine les choses à ce moment-là.

Nous aurons deux jours supplémentaires, et s'il y a d'autres travaux, nous pourrions en discuter également durant la même semaine. Je ne pense pas que nous soyons prêts pour la Colombie à ce moment-là.

Ce que nous ferons, selon moi, c'est parler des travaux futurs en ce qui concerne les voyages du comité. On a manifesté de l'intérêt envers les différents lieux où se dérouleront les prochaines négociations commerciales, et c'est quelque chose dont on devra discuter.

Bien. Veuillez donc transmettre le nom des témoins au greffier ou à Jeff, de mon bureau. Confirmons leur présence le plus vite possible pour que tout soit en ordre.

Monsieur Julian, vous pourriez peut-être faire un suivi auprès de M. Davidson, de la Commission du blé, pour voir en quoi consiste le problème. Si nous pouvons y donner suite, nous le ferons; autrement, nous nous en tiendrons au Syndicat national des cultivateurs.

• (1115)

M. Peter Julian: Merci, monsieur le président.

Le président: M. Cannan aimerait discuter de certains travaux. Nous siégerons probablement à huis clos pour cette partie de la réunion, à moins qu'il y ait d'autres travaux à discuter auparavant.

Monsieur Silva.

M. Mario Silva: J'ai une observation à faire, monsieur le président. Je sais que c'est trop tard, mais je veux juste l'inscrire au compte rendu.

Malheureusement, j'étais absent la fois où vous avez examiné le rapport sur le Brésil, mais je l'ai consulté à maintes reprises dans le passé. Je pensais qu'à la rigueur, l'analyste de la recherche mentionnerait la question des restrictions relatives aux visas. Cette question a d'ailleurs fait l'objet de nos discussions dans le cadre de notre mission, c'est-à-dire la difficulté à obtenir des visas même dans le cas des gens d'affaires qui veulent venir au Canada; on a envisagé la possibilité que le Canada révisé cette décision et élimine les visas puisqu'ils sont un obstacle aux affaires entre le Canada et le Brésil.

Je veux juste signaler ce point au compte rendu parce j'étais un peu surpris de voir qu'il n'y avait aucune mention dans le rapport.

Le président: Monsieur Keddy.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Juste à titre d'information, quelle est la restriction relative aux visas à l'heure actuelle? Combien de temps faut-il?

M. Mario Silva: Le visa est obligatoire. On a besoin d'un visa. Cela devient un problème à cause du fait que si on —

M. Gerald Keddy: Je comprends, mais j'aurais dû formuler ma question de la sorte: combien de temps faut-il avant de l'obtenir? Est-ce tout simplement une question de...

M. Mario Silva: Il n'y a qu'une place où l'on peut l'obtenir à l'heure actuelle, et je crois que c'est à São Paulo. Cela pose donc un autre problème.

Le président: Je regrette que ce point ne soit pas inclus dans le rapport, mais je crois que vous avez fait valoir votre argument.

Monsieur Keddy, je suppose que vous soulèverez ce point au ministère.

M. Mario Silva: Je tiens à préciser que le processus est, en fait, rapide. Le problème, c'est l'endroit où l'on peut se procurer un visa.

Le président: D'accord. C'est tout ce qu'on a pour le moment. Nous allons maintenant passer à huis clos pour entendre les observations de M. Cannan.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>